

## Faits marquants au 12 décembre 2017 :

Au cours des deux dernières semaines :

- **Une intoxication accidentelle collective** en lien avec une chaudière, a exposé 12 personnes au CO.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication par le CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison (CAP) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents. Les informations recueillies dans le cadre de ce bulletin concernent uniquement le signalement. Une fois, les informations relatives à l'enquête environnementale et médicale collectées et consolidées, des analyses épidémiologiques sont menées pour l'aide à l'action publique.

## Les signalements d'intoxication

### Depuis le 1er septembre 2017,

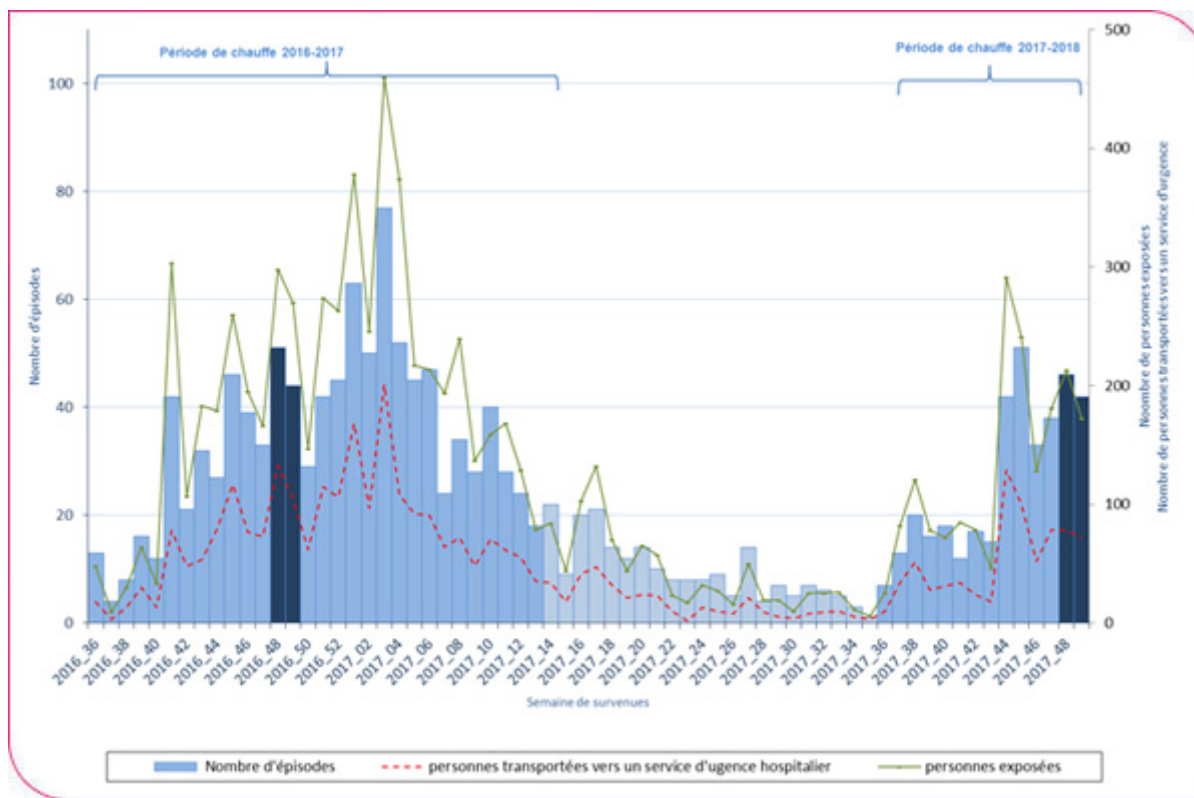
372 signalements ont été transmis au système de surveillance, impliquant 1 079 personnes dont 749 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 173 dirigées vers un service de médecine hyperbare. Six personnes décédées par intoxication accidentelle oxycarbonée ont été déclarées au système de surveillance. Les sources déclarées au moment du signalement sont diverses : un groupe électrogène (2 décès), une chaudière (1 décès), un brasero (1 décès), un chauffage mobile d'appoint (1 décès) et un véhicule en milieu professionnel (1 décès).

Au cours de la période de chauffe précédente, 381 signalements avaient été rapportés au système de surveillance (impliquant 1 281 personnes exposées dont 829 transportées vers un service d'urgence et une personne décédée).

### Au cours des deux dernières semaines,

88 signalements impliquant 235 personnes dont 150 transportées vers un service d'urgence hospitalier ont été déclarés. Deux personnes sont décédées en lien avec des émanations de CO provenant d'un brasero (1 décès) ou d'une chaudière (1 décès). Au cours des mêmes semaines de l'année 2016, 95 signalements avaient été déclarés, exposant 330 personnes dont 238 transportées vers un service d'urgence hospitalier, avait été déclaré.

## Répartition hebdomadaire (depuis le 1er septembre 2016) du nombre de signalements d'intoxication par le CO, suspectée ou avérée, et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier



## Les intoxications par le CO en lien avec un groupe électrogène ou un brasero/barbecue

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, 18 épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation inappropriée (c'est-à-dire en milieu clos) d'un groupe électrogène ont été signalés au système de surveillance (impliquant 47 personnes dont 2 décédées). Au cours de la même période de la précédente période de chauffe, un nombre plus élevé d'épisodes (23) d'intoxication avaient été déclarés. Au cours des deux dernières semaines, un épisode exposant une personne au CO est survenu en Ile-de-France.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, 26 épisodes d'intoxication par brasero ont été signalés au système de surveillance, exposant 92 personnes au CO dont une personne décédée. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, un nombre équivalent épisodes (23) d'intoxication avait été déclaré. Au cours des deux dernières semaines, six épisodes sont survenus exposant 13 personnes au CO.

## Les intoxications au CO au sein d'un établissement recevant le public (ERP)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, neuf épisodes d'intoxication sont survenus au sein d'un ERP (impliquant 65 personnes). Au cours des deux dernières semaines, un épisode en lien avec une chaudière est survenu dans une clinique exposant 12 personnes aux émanations de CO.

## En région

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, plus de la moitié des intoxications au CO se situe en région : Grand-Est (52 épisodes), Hauts-de-France (52 épisodes), Ile-de-France (48 épisodes), Auvergne-Rhône-Alpes (48 épisodes) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (32 épisodes).

## Principaux déclarants

- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 50 % des signalements ;
- les services d'urgence hospitaliers : 16 % des signalements ;
- les services de médecine hyperbare : 8 % des signalements.

## De la surveillance à la prévention

En cette période de coupures prolongées en alimentation électrique, Santé publique France rappelle.

**De placer les groupes électrogènes à l'extérieur**

**D'utiliser au maximum deux heures d'affilée un chauffage mobile d'appoint**

## De ne pas utiliser de braseros ou de barbecue à l'intérieur du domicile

Santé publique France propose différents outils pour prévenir les intoxications par groupe électrogène

Dépliant / Affiche / Roman photo



Dossier presse sonore

<b>Message de sensibilisation (30'')</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 954 Ko)</a>
<b>Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>
<b>Un gaz toxique et invisible</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>
<b>Les sources d'intoxication au monoxyde de carbone</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>
<b>Intoxication au monoxyde de carbone : soyons tous vigilants !</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>
<b>Comment préparer son logement pour éviter les intoxications ?</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>
<b>Quels sont les gestes de prévention face au monoxyde de carbone ?</b>		<a href="#">Téléchargement (mp3, 2819 Ko)</a>

Spot radio

Infographie

Spot radio 4 (grand froid): « Groupes électrogènes en période de grand froid »

[Téléchargement \(mp3, 368 Ko\)](#)

> Les dangers du monoxyde de carbone, des gestes simples pour les éviter

